

SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le deuxième jour du mois d'août en l'an deux mille seize, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 30 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS (ÈRE) :
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Guy Boucher
Michel Cameron

Absente : Madame Catherine Marquis

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe: Madame Christiane Couture

Présence de 5 citoyens.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 05 juillet 2016
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer

Projet de règlement n° 554-2016 aux fins de modifier le Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux n° 465-2011 (ajout de l'article 5.1 « Activité de financement politique »)

- Adoption
- Avis de motion

Projet de règlement n° 555-2016 aux fins de modifier le Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux n° 487-2012 (ajout de la règle 8 à l'annexe A « Activité de financement politique »)

- Adoption
- Avis de motion

Règlement n° 556-2016 à l'effet de déléguer à tout fonctionnaires ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats aux fins d'abroger les règlements n°s 399-2007 et 452-2010

- Avis de motion

- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer

Modification et conversion du système de réfrigération au gaz R-22

- Changement du système de réfrigération
- Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling

- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Camion autopompe 411
 - Règlement d'emprunt n° 552-2016 - Dépôt du certificat de la tenue du registre conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

- 6) Voirie
- Réfection rues des Chutes et Laflamme
 - Règlement d'emprunt n° 547-2016 - Dépôt du certificat de la tenue du registre conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)
 - Enseigne de bienvenue
 - Honoraires professionnels n° 1 (Béton Laurier inc.)
- 7) Hygiène du milieu
- Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
 - Bilan sommaire, état de la situation et plan d'action
 - Adoption
 - Règlement n° 553-2016 sur le prélèvement des eaux et leur protection
 - Adoption
- 8) Aménagement/urbanisme/développement
- Autorisation de retrait de quatre constats d'infraction émis à 155707 Canada inc.
 - Autorisation spéciale
 - Ste-Croix Sports, lots 3 592 060 et 3 592 061
- 9) Loisirs et culture
- Terrain de jeux
 - Engagement d'une monitrice
- 10) Varia
- Archives
 - Destruction annuelle
 - OBV zone du Chêne
 - Nomination d'un représentant municipal
 - MRC de Lotbinière
 - Schéma de couverture de risques incendie – Rapport d'activité annuel 2015

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

160-2016 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

161-2016 **PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2016**

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 05 juillet 2016 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

162-2016 **COMPTES À PAYER**

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE JUILLET 2016

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

SALAIRES BRUTS DU 26 JUIN AU 23 JUILLET 2016	ADMINISTRATION (DIRECTION, LOISIRS & TRAVAUX PUBLICS)	16 912.74
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIÈRES, POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, COM. EMB., CONCIERGERIE, T/JEUX, MAINTENANCE T/JEUX, & BIBLIOTHÈQUE	35 057.67
	AVANTAGES SOCIAUX	8 009.52
	SOUS-TOTAL	59 979.93

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE JUILLET 2016

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	132 069.75
	TOTAL	192 049.68

COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2016 – RATIFICATION

BETTY LAVOIE		139.28	
123475002	TERRAIN DE JEUX- INSCRIP. JOUR	139.28	REMBOURSEMENT INSCRIPTION T/JEUX
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		213.00	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	213.00	REMISE JUIN 2016
Demers Helene L.		200.49	
5513100000	COMPTES A PAYER	200.49	REMBOURSEMENT DE TAXES
FLEETCOR CANADA MASTERCARD		1 148.01	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	37.06	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	29.25	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	51.03	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	42.18	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	40.05	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	60.47	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	115.50	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	56.00	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	46.25	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	44.24	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-0.58	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-1.60	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	42.44	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-233.54	CRÉDIT PAIEMENT EN TROP
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	59.38	ESSENCE SILVERADO
2304051721	RECONST. PONCEAU S/RURAL	21.19	ESSENCE ÉQUIPEMENT (PONCEAU RANG ST-EUSTACHE)
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	45.04	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	102.20	ESSENCE SAVANA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	26.00	ESSENCE DÉBROUSSAILLEUSE
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	50.00	DIESEL KUBOTA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	46.50	DIESEL KUBOTA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	25.00	ESSENCE COMPACTEUR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	101.75	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	30.80	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	86.74	ESSENCE SILVERADO
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	90.25	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	47.51	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-8.70	ESCOMPTE ULTRAMAR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	95.60	ESSENCE SAVANA
GAZON COURT		2 292.21	
222001522	ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	50.94	PELOUSES 2016 2e VERS.
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	392.97	PELOUSES 2016 2e VERS.
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	37.83	PELOUSES 2016 2e VERS.
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	222.67	PELOUSES 2016 2e VERS.
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	64.04	PELOUSES 2016 2e VERS.
241301522	ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	58.22	PELOUSES 2016 2e VERS.
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	174.64	PELOUSES 2016 2e VERS.
241400522	ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	30.56	PELOUSES 2016 2e VERS.
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	165.91	PELOUSES 2016 2e VERS.
241200522	ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	21.83	PELOUSES 2016 2e VERS.
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	454.05	PELOUSES 2016 2e VERS.
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	81.51	PELOUSES 2016 2e VERS.
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	537.04	PELOUSES 2016 2e VERS.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

HYDRO-QUEBEC		3 308.18	
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	294.87	SERVICE MAI & JUIN 2016
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 244.78	SERVICE JUIN 2016
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	145.12	SERVICE JUIN 2016
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	102.60	SERVICE MAI & JUIN 2016
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	92.81	SERVICE MAI & JUIN 2016
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	80.80	SERVICE MAI & JUIN 2016
259000681	ELECT. - CHALET SPORTS 787157	70.88	SERVICE MAI & JUIN 2016
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 276.32	SERVICE JUILLET 2016
INFO PAGE INCENDIE		159.82	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	159.82	SERVICE JUILLET 2016
INFO PAGE P/RÉPONDANTS		15.99	
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	15.99	SERVICE JUILLET 2016
INTERFAS EN FIDUCIE		2 649.04	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	2 649.04	POLICE NO 48842 JUILLET 2016
M.R.C. DE LOTBINIERE		14 656.81	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 018.96	QUOTE-PART ÉVALUATION 2016 7e VERS.
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 637.85	QUOTE-PART ENF. SANITAIRE 2016 7e VERS.
MEDIC		225.00	
270150454	PERFECTIONNEMENT - TERR/JEUX	225.00	FORMATION MONITRICES T/JEUX (3)
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		16 821.62	
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	2 865.98	REMISE JUIN 2016
5513850000	R.R.Q. A PAYER	5 178.44	REMISE JUIN 2016
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	2 540.00	REMISE JUIN 2016
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	4 166.87	REMISE JUIN 2016
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 044.12	REMISE JUIN 2016
5513825000	RQAP A PAYER	1 026.21	REMISE JUIN 2016
POSTES CANADA		165.84	
261000321	TIMBRES POSTES - URBANISMES	31.11	AVIS NO 225
270291321	T. POSTES - ASS. (ALCS) OBNL	10.37	AVIS NO 225
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	10.37	AVIS NO 225
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	113.99	AVIS NO 225
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		1 311.51	
2308091721	SENTIER POLYVALENT	-18.40	CRÉDIT BORDURES DE GAZON
2308091721	SENTIER POLYVALENT	36.75	BORDURES DE GAZON
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	11.22	AMPOULES HALOGÈNE
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	3.41	EMPLÂTRE À PNEUS
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	55.46	CADENAS (6)
2308091721	SENTIER POLYVALENT	26.49	CIMENT (SENTIER POLYVALENT)
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	-76.46	CRÉDIT AMÉNAGEMENT T/PÉTANQUE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	-28.74	CRÉDIT PALETTE
2308091721	SENTIER POLYVALENT	1 181.51	CLÔTURE ENTRÉE RUE BOURQUE (SENTIER POLYVALENT)
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	48.96	DEVIDOIR COM. EMB.
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	41.12	FLEURS COM. EMB.
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	30.19	SÉCATEURS COM. EMB.
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		6 553.51	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 366.26	REMISE JUIN 2016
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	2 052.00	REMISE JUIN 2016
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	3 135.25	REMISE JUIN 2016
TELU COMMUNICATIONS INC.		798.45	
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	6.18	SERVICE JUILLET 2016
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	1.85	SERVICE JUILLET 2016
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.33	SERVICE JUILLET 2016
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.33	SERVICE JUILLET 2016
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	72.91	SERVICE JUILLET 2016
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	130.72	SERVICE JUILLET 2016
261000331	TELEPHONE-URBANISME	84.44	SERVICE JUILLET 2016
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	211.10	SERVICE JUILLET 2016
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	164.59	SERVICE JUILLET 2016
VIDÉOTRON LTÉE		172.35	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.38	SERVICE AOÛT 2016
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	41.38	SERVICE AOÛT 2016
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.36	SERVICE AOÛT 2016
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	48.23	SERVICE AOÛT 2016

Paiement : 50 831.11

COMPTES À PAYER DE JUILLET 2016

ADMQ ZONE 9 LOTBINIÈRE-APPALACHES		100.00	
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	100.00	COLLOQUE DE ZONE 2016
ALEXANDRA DEMERS		75.00	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	75.00	CONCEPTION & RÉALISATION LOGO CHANDAILS T/JEUX
AQUARIUM DU QUÉBEC		430.00	
270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	430.00	SORTIE T/JEUX AQUARIUM
ARFPC		25.00	
211000310	DEPLAC.ET REPRESATION DES ELUS	25.00	ADHÉSION 2016-2017

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE	791.91
270121522 ENTRETIEN ASCENSEUR	791.91 ENTRETIEN ASCENSEUR JUILLET, AOÛT & SEPTEMBRE
ATELIER GENYTECH INC.	259.22
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	259.22 ENTRETIEN TRANSMISSION CAMION 911
BOULONS & ÉCROUS A.M. INC.	128.51
241400526 MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	91.94 MAILLONS ET SERRE-CÂBLES
241400526 MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	36.57 MAILLONS ET CÂBLES
BUROPLUS ST-EX	915.59
270150670 PAPETERIE - LOISIRS	22.06 CARTOUCHES IMP. T/JEUX
270150670 PAPETERIE - LOISIRS	-72.42 CRÉDIT CARTOUCHES IMP.
270150670 PAPETERIE - LOISIRS	-19.75 CRÉDIT CARTOUCHES IMP.
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	112.11 PAPIER FORMAT LEDGER
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	140.16 FOURNITURES DE BUREAU
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	12.33 AGENDA 2017
270150670 PAPETERIE - LOISIRS	38.62 CARTOUCHES IMP. T/JEUX
270150670 PAPETERIE - LOISIRS	44.12 CARTOUCHES IMP. T/JEUX
270150670 PAPETERIE - LOISIRS	24.13 CARTOUCHES IMP. T/JEUX
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	13.47 FOURNITURES DE BUREAU
270150670 PAPETERIE - LOISIRS	75.41 FOURNITURES DE BUREAU
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	292.08 FOURNITURES DE BUREAU
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	5.84 TAILLE-CRAYON T/JEUX
270150670 PAPETERIE - LOISIRS	39.08 CARTOUCHES IMP. T/JEUX
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	16.76 FIL TÉL. ET NETTOYANT
232000670 PAPETERIE - FOUR., IMP - LIVRES	171.59 CARTOUCHES IMP. VOIRIE
C.E.R. TURMEL ENR.	76.63
241400526 MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	76.63 PIÈCES RÉPARATION CONTENEUR
CAMPING LAC GEORGES	1 089.30
270150447 ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	558.15 SORTIE T/JEUX ÉTÉ 2016
270150447 ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	531.15 SORTIE T/JEUX ÉTÉ 2016
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE	30 000.00
270130959 PART. FINANC. - DEFICIT C/CULT	30 000.00 PARTICIPATION FINANCIÈRE
COMITE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE	1 375.00
259001499 POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	1 375.00 LOCATION DE JEUX GONFLABLES
COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATION	70.50
270150447 ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	35.25 SORTIE T/JEUX ÉTÉ 2016
270150447 ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	35.25 SORTIE T/JEUX ÉTÉ 2016
DEL DEGAN, MASSÉ & ASSOCIÉS INC.	8 091.34
261000419 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	8 091.34 SERVICE D'URBANISME DU 30 MAI AU 6 JUILLET 2016
DELL CANADA INC	73.45
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	73.45 CARTOUCHES IMP. ADM.
DENEIGEMENT LAURIER INC.	1 540.10
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 540.10 NIVELER LES RANGS
DISTNET INC.	5 393.20
241200444 USINE EAU - GESTION DES BOUES	3 695.30 NETTOYER BASSIN DE RÉTENTION
241500445 GESTION BOUES - ST. POMPAGE	931.30 NETTOYER STATIONS DE POMPAGE
241400445 GESTION BOUES - DEGRILLEUR	766.60 NETTOYER DÉGRILLEUR
DUBUC FRANCE	190.94
213000310 DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	190.94 FRAIS DÉPLACEMENT JUILLET
ECO VERDURE	991.46
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	377.35 ENGRAIS GRANULAIRE T/MINI SOCCER 2E VERSEMENT
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	421.37 ENGRAIS GRANULAIRE T/SOCCER 2E VERSEMENT
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	192.74 ENGRAIS GRANULAIRE T/BALLE 2E VERSEMENT
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.	1 591.82
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	222.48 TRAVAUX ROUTE DEMERS
2308050721 ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	296.63 AMÉNA. TERRAIN PÉTANQUE
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 072.71 RÉPARATION ACCOTEMENTS
FILTECH INC.	30.63
232000522 ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	30.63 FILTRE VENTILATION GARAGE
FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN	16 576.23
292133840 RÉF. RUE TARDIF 428-2009	2 511.46 INTÉRÊTS RÈGL. 428-2009
292132840 ÉMISSAIRES DÉT/AUGER 414-2008	1 313.50 INTÉRÊTS RÈGL. 414-2008
292126840 PAV.5 RUES FABR.-INT.393-2007	1 288.00 INTÉRÊTS RÈGL. 393-2007
292127840 COND-AME/NORMES INT.396-2007	4 737.50 INTÉRÊTS RÈGL. 396-2007
292124840 PUIITS P-3 ST-ED- INT.385-2007	6 725.77 INTÉRÊTS RÈGL. 385-2007
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	36.00
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	36.00 AVIS DE MUTATION

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.		17 777.44
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	274.06 BACS DE RÉCUPÉRATION
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	7 570.02 SERVICE JUIN 2016
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	9 573.51 SERVICE JUIN 2016
270150446	VIDANGES - PARC J. G. FOURNIER	272.23 SERVICE JUIN 2016
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	57.21 SERVICE T/LOISIRS
270150446	VIDANGES - PARC J. G. FOURNIER	30.41 SERVICE CÔTE À MOGÈNE
GROUPE CASTONGUAY INC.		465.97
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	388.20 REMPLACER LUMIÈRE COIN ROUTES 226 ET 271
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	77.77 RÉPARER LUMIÈRE COIN RUES LAFLAMME ET PRINCIPALE
HÉLÈNE JOLICOEUR		68.94
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	68.94 FLEURS COM. EMBELLIS.
HYDRO-QUEBEC		2 815.42
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	684.02 SERVICE JUILLET 2016
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 131.40 SERVICE JUILLET 2016
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		178.21
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	178.21 ENVELOPPES
JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.		444.95
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	444.95 CHLORE USINE E/POTABLE
JOSIANNE TARDIF		25.96
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	25.96 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
LABORATOIRES ENVIRONEX		166.60
241200411	ANALYSE DE L'EAU	123.83 ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	42.77 ANALYSE D'EAU
LES AGENCES SYLVIE RACINE		680.50
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	680.50 DIVERS PANNEAUX POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.		379.42
2304090721	IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	160.97 AMÉNAGEMENT ENSEIGNE BIENVENUE ENTRÉE OUEST
2304090721	IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	218.45 AMÉNAGEMENT ENSEIGNE BIENVENUE ENTRÉE OUEST
LES ENTRETIENS LOTBIVERT ENR.		344.92
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	344.92 ENTRETIEN PLATES-BANDES
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		635.84
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	635.84 AMÉNAGEMENT T/PÉTANQUE
LES MAGASINS KORVETTE LTEE		358.36
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	4.01 BALLONS D'EAU T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	5.73 PÂTE ADHÉSIVE T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	6.43 ENVELOPPES T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	158.16 ACHATS DIVERS T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	47.81 ACHATS DIVERS ATELIER DE NUTRITION T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	16.52 ENS. DE BALLE T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	74.37 ACHATS DIVERS T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	28.72 ACHATS DIVERS ATELIER DE NUTRITION T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	13.75 ACHATS DIVERS T/JEUX
241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	2.86 GANTS (DÉGRILLEUR)
LES PTITS MOTEURS ENR.		84.25
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	35.61 FILTRE À AIR DÉBROUSSAILLEUSE
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	13.23 LAME TONDEUSE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	10.29 HUILE SCIE MÉCANIQUE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	22.78 CHAÎNE SCIE MÉCANIQUE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	2.34 LIME SCIE MÉCANIQUE
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		40.85
270230670	ACHATS DE VOLUMES	14.65 ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	-31.45 CRÉDIT ACHATS VOLUME
270230670	ACHATS DE VOLUMES	-15.70 CRÉDIT ACHATS VOLUME
270230670	ACHATS DE VOLUMES	52.40 ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	20.95 ACHATS VOLUMES
M.R.C. DE LOTBINIERE		403.00
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	40.00 PLANS COMITÉ EMBELLISSEMENT
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	363.00 SUPPORT TECHNIQUE JANVIER À JUIN 2016
MAGNOR		205.52
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	205.52 POLYMÈRE
ME MARYLÈNE DEMERS, NOTAIRE		817.85
2304090721	IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	817.85 BAIL DE LOCATION ENSEIGNE BIENVENUE ENTRÉE OUEST

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

MEUNERIE GERARD SOUCY INC.		122.50
2304090721	IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	122.50 AMÉNAGEMENT ENSEIGNE BIENVENUE ENTRÉE OUEST
MUNICIPALITE DE LOTBINIERE		90.00
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	90.00 BARILS RÉCUPÉRATEURS (PAYÉ PAR CONTRIBUABLES)
NORMAND NADEAU COMMUNICATIONS		342.61
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	16.09 CHARGEUR VOIRIE
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	16.09 CHARGEUR ADMINISTRATION
270150331	TELEP. TERRAIN JEUX 926-2930	310.43 CELLULAIRE LOSIRS (JOSIANNE TARDIF)
PG SOLUTIONS INC.		3 475.10
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	-31.63 CRÉDIT AJUST. CONTRAT ENTRETIEN RELEVÉ 24 (2016)
2302010726	IMM.-AMEUBL. EQUIP.-SECRETARIA	1 144.00 LOGICIEL DES LOISIRS
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	2 362.73 INSTALLATION LOGICIEL LOISIRS
PHARMACIE STE-CROIX INC.		54.74
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	39.08 CARTOUCHE IMP. T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	15.66 ACHATS DIVERS T/JEUX
PREMIER TECH AQUA		267.32
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	267.32 ENT. INSTALLATION SEPTIQUE (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
PROTECTION INCENDIE PC		250.94
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	49.15 INSPECTION VISUELLE
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	201.79 INSPECTION VISUELLE
RAY-CAR		984.32
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	611.56 AMÉNAGEMENT T/PÉTANQUE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	372.76 PIERRE CONCASSÉE (RÉSERVE)
S.P.A.M. INFORMATIQUE (2009) - 2.0		48.29
211000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE ÉLUS	16.10 ENT. PORTABLE GUY BOUCHER
211000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE ÉLUS	32.19 ENT. PORTABLE GUY BOUCHER
SANI BLEU		436.91
270150516	LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J	436.91 LOCATION TOILETTES LOISIRS
SCIENCES EN FOLIE QUÉBEC 2005		398.96
270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	398.96 SORTIE T/JEUX ÉTÉ 2016
SERRES LAMBERT ENR.		223.30
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	223.30 FLEURS COMITÉ EMBELLISSEMENT
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.		753.50
219000499	AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	753.50 FORFAIT JUILLET À DÉC. 2016
STE-CROIX SPORTS INC.		2.30
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	2.30 AIGUILLES À BALLONS T/JEUX
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		370.23
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	8.97 ACHATS DIVERS ATELIER DE NUTRITION T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	43.84 ACHATS DIVERS ATELIER DE NUTRITION T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	28.42 ACHATS DIVERS T/JEUX
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	34.47 BREUVAGES INCENDIE
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	34.24 ACHATS DIVERS ATELIER DE NUTRITION T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	32.28 ACHATS DIVERS ATELIER DE NUTRITION T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	11.78 ACHATS DIVERS ATELIER DE NUTRITION T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	61.53 ACHATS DIVERS ATELIER DE NUTRITION T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	20.73 ACHATS DIVERS ATELIER DE NUTRITION T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	23.75 ACHATS DIVERS ATELIER DE NUTRITION T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	15.48 ACHATS DIVERS T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	27.53 ACHATS DIVERS ATELIER DE NUTRITION T/JEUX
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	27.21 ACHATS DIVERS ATELIER DE NUTRITION T/JEUX

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.		331.13
222000451	LOCATION ALARME	55.19 FRAIS RACCORDEMENT JUILLET À SEPTEMBRE 2016
241400451	LOCATION ALARME	55.18 FRAIS RACCORDEMENT JUILLET À SEPTEMBRE 2016
241300451	LOCATION ALARME	55.19 FRAIS RACCORDEMENT JUILLET À SEPTEMBRE 2016
241200451	LOCATION ALARME	55.19 FRAIS RACCORDEMENT JUILLET À SEPTEMBRE 2016
232000451	LOCATION ALARME	55.19 FRAIS RACCORDEMENT JUILLET À SEPTEMBRE 2016
213000451	LOCATION ALARME	55.19 FRAIS RACCORDEMENT JUILLET À SEPTEMBRE 2016
TELUS COMMUNICATIONS INC.		115.02
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	115.02 SERVICE JUILLET 2016
TELUS MOBILITE		186.25
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.46 SERVICE JUILLET 2016
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	57.95 SERVICE JUILLET 2016
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	57.92 SERVICE JUILLET 2016
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	23.46 SERVICE JUILLET 2016
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.46 SERVICE JUILLET 2016
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		2 173.71
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	2 173.71 PHOTOCOPIES MAI À JUILLET
TRANSPORT ADAPTE 'LOBICAR'		53 498.00
541120000	BANQUE - COMPTE GENERAL 2-20	53 498.00 SUBVENTION 2016 3E VERS.
TRANSPORT TILLY INC.		873.82
270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	247.20 TRANSPORT T/JEUX (SORTIE LAC GEORGES 13 JUILLET)
270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	247.20 TRANSPORT T/JEUX (SORTIE LAC GEORGES 20 JUILLET)
270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	379.42 TRANSPORT T/JEUX (SORTIE AQUARIUM 12 JUILLET)
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.		626.49
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	626.49 PRODUITS POUR ANALYSES

Total : 161 371.27

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 08-2016

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 554-2016 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX N° 465-2011 (AJOUT DE L'ARTICLE 5.1 « ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE »)

163-2016

ADOPTION

ATTENDU QUE le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit être modifié en vertu du nouvel article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* suite à l'adoption du *Projet de loi 83* le 10 juin 2016 et sanctionné le même jour qui prévoyait une modification concernant « les annonces lors d'une activité de financement politique »;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux portant le numéro 465-2011 fut adopté le 04^e jour du mois d'octobre 2011;

ATTENDU QU'il est requis de modifier le règlement numéro 465-2011 de façon à ajouter l'article 5.1 « Activité de financement politique »;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation du projet de règlement en date du 02 août 2016;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 554-2016 est adopté et que ce conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 5.1 « Activité de financement politique » est ajouté comme suit :

5.1 Activité de financement politique

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 7.

ARTICLE 2

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Gratien Tardif, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 554-2016 aux fins de modifier le Règlement numéro 465-2011 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le but de ce règlement est D'AJOUTER L'ARTICLE 5.1 « ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE ».

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 555-2016 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX N^O 487-2012 (AJOUT DE LA RÈGLE 8 À L'ANNEXE A « ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE »)

164-2016

ADOPTION

ATTENDU QUE le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit être modifié en vertu du nouvel article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* suite à l'adoption du *Projet de loi 83* le 10 juin 2016 et sanctionné le même jour qui prévoit une modification concernant « les annonces lors d'une activité de financement politique »;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux portant le numéro 487-2012 fut adopté le 07^e jour du mois d'août 2012;

ATTENDU QU'il est requis de modifier le règlement numéro 487-2012 de façon à ajouter la règle 8 à l'annexe A « Activité de financement politique »;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation du projet de règlement en date du 02 août 2016;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 555-2016 est adopté et que ce conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

La règle 8 à l'annexe A « Activité de financement politique » est ajoutée comme suit :

RÈGLE 8 – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POLITIQUE

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 2

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Gratien Tardif, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 555-2016 aux fins de modifier le Règlement numéro 487-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le but de ce règlement est d'ajouter la règle 8 à l'annexe A « Activité de financement politique ».

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

RÈGLEMENT NUMÉRO 556-2016 À L'EFFET DE DÉLÉGUER À TOUT FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉ DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AUX FINS D'ABROGER LES RÈGLEMENTS N^{OS} 399-2007 ET 452-2010

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Gratien Tardif, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 556-2016 à l'effet de déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats aux fins d'abroger les Règlements numéros 399-2007 et 452-2010.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

165-2016

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE JUILLET 2016

SALAIRES BRUTS DU 26 JUIN AU 23 JUILLET 2016	DIRECTEUR DES LOISIRS	0.00
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT	5 487.64
	AVANTAGES SOCIAUX	1 350.33
	SOUS-TOTAL	6 837.97
<u>INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE JUILLET 2016</u>		
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	6 837.97

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2016 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		44.00	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	44.00	REMISE JUIN 2016
GAZON COURT		122.25	
270161522	ENTR. & REPARATION- TERRAIN	122.25	PELOUSES 2016 2e VERS.
HYDRO-QUEBEC		1 550.60	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	1 550.60	SERVICE MAI 2016
INTERFAS EN FIDUCIE		1 148.16	
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 148.16	POLICE NO 48842 JUILLET 2016
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		1 247.70	
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	458.85	REMISE JUIN 2016
5513850000	R.R.Q. A PAYER	483.66	REMISE JUIN 2016
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	150.35	REMISE JUIN 2016
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	90.23	REMISE JUIN 2016
5513820000	RQAP A PAYER	64.61	REMISE JUIN 2016
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC		71.83	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	46.42	COLLE, LUBRIFIANT, BOULONS, BOIS, MANCHONS & PINCEAU
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	2.98	CLÉ
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	22.43	FLUORESCENT
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		509.14	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	179.34	REMISE JUIN 2016
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	329.80	REMISE JUIN 2016
TELUS COMMUNICATIONS INC.		347.54	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	347.54	SERVICE JUILLET 2016

Paiement : 5 041.22

COMPTES À PAYER DE JUILLET 2016

CIMCO REFRIGERATION		686.49	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	686.49	ENTRETIEN SYSTÈME RÉFRIGÉRATION
DISTNET INC.		231.84	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	231.84	NETTOYER CONDUITES SANITAIRE & PLUVIALE ET BASSIN ZAMBONI
GFS QUÉBEC INC.		450.53	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	450.53	ACHATS RESTAURANT
HYDRO-QUEBEC		1 509.62	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	1 509.62	SERVICE JUIN 2016
OLIVIER LAMBERT		569.13	
270135454	FORMATION (CONGRÈS-COLL.) ADM.	569.13	FORMATION FACEBOOK
PHARMACIE STE-CROIX INC.		5.58	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	5.58	EAU
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		1 215.69	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	1 215.69	PIÈCES ET FONTAINE EAU
REGIE DES ALCOOLS, DES COURSES		983.00	
270177499	PERMIS - BAR	983.00	RENOUVELLEMENT DU PERMIS
TELUS MOBILITÉ		41.41	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	23.46	SERVICE JUILLET 2016
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	17.95	SERVICE JUILLET 2016

Total : 5 693.29

MODIFICATION ET CONVERSION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION AU GAZ-R-22

166-2016

CHANGEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION

ATTENDU les résolutions numéros 068-2015 et 148-2015;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge préférable de modifier le projet de conversion du système de réfrigération actuel au gaz R-22 par un gaz de synthèse R-513A en remplacement du gaz de synthèse R-134A tel que prévu;

ATTENDU QUE le coût de la rédaction du rapport sera d'environ 2 500 \$ en raison de la mise à jour de l'étude de faisabilité qui doit être apportée suite au changement du projet par le conseil municipal. Le rapport devra répondre aux exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer la somme demandée lors de la facturation de la firme Norda Stelo inc. relativement aux modifications apportées suite au changement du système de réfrigération.

167-2016

PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LE REMPLACEMENT OU LA MODIFICATION DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION FONCTIONNANT AUX GAZ R-12 OU R-22 : ARÉNAS ET CENTRES DE CURLING

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix autorise la présentation du projet de modification et conversion du système de réfrigération au gaz R-22 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling;

ATTENDU QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Croix à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désigne Madame France Dubuc, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'autoriser la présentation dudit projet au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling;

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

CAMION AUTOPOMPE 411

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 552-2016 - DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Dépôt du certificat par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.
Tenue du registre : le 13 juillet 2016 de 9 : 00 à 19 : 00 heures.
Signature(s) au registre : 0

VOIRIE

RÉFECTION RUES DES CHUTES ET LAFLAMME

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 547-2016 - DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Dépôt du certificat par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.
Tenue du registre : le 13 juillet 2016 de 9 : 00 à 19 : 00 heures.
Signature(s) au registre : 0

ENSEIGNE DE BIENVENUE

168-2016

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (BÉTON LAURIER INC.)

ATTENDU la résolution numéro 100-2016;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à Béton Laurier inc., la somme de 4 392,05 \$ pour la construction de la base de béton pour l'enseigne de bienvenue côté ouest de l'entrée du village, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 47929 datée du 29 juin 2016.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

HYGIÈNE DU MILIEU

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE, ÉTAT DE LA SITUATION ET PLAN D'ACTION

169-2016

ADOPTION

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande que soit complété à chaque année un rapport relativement à l'usage de l'eau potable de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable relativement à l'identification, au bilan sommaire, à l'état de la situation et du plan d'action de l'année 2015;

ATTENDU QUE le conseil municipal mettra en place les mesures incitatives et de sensibilisation indiquées au présent rapport;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter ledit rapport et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

RÈGLEMENT N^o 553-2016 SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

170-2016

ADOPTION

ATTENDU QU'une municipalité dispose, ainsi que l'indique l'article 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) (LCM), des pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins divers et évolutifs des citoyens et citoyennes résidant sur son territoire et que les dispositions de cette loi ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive;

ATTENDU QUE ladite loi, au quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 4 et à l'article 19, accorde à la municipalité des compétences en matière d'environnement;

ATTENDU QUE ladite loi, au premier paragraphe du premier alinéa de l'article 6, accorde à la municipalité, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir réglementaire, le pouvoir de prohiber une activité qui serait susceptible de compromettre la qualité de l'environnement sur son territoire;

ATTENDU par ailleurs que les tribunaux québécois et canadiens ont validé et interprété de manière large, téléologique et bienveillante les compétences étendues que possède une municipalité en matière de protection de l'environnement, de santé et de bien-être de sa population puisqu'elles servent l'intérêt collectif;

ATTENDU QUE la doctrine reconnaît aux municipalités une grande discrétion dans l'exercice de leurs pouvoirs dans la mesure où elles agissent dans le cadre de leurs compétences;

ATTENDU également que l'article 85 de la LCM accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de leur population;

ATTENDU QUE la Cour suprême du Canada a considéré que cette disposition générale visant le bien-être général ajoute aux pouvoirs spécifiques déjà conférés aux municipalités locales « afin de relever rapidement les nouveaux défis auxquels font face les collectivités locales »;

ATTENDU également qu'en adoptant, en 2009, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (RLRQ, c. C-6.2), le législateur a consacré le principe que « l'usage de l'eau est commun à tous et que chacun doit pouvoir accéder à une eau dont la qualité et la quantité permettent de satisfaire ses besoins essentiels »;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

ATTENDU QUE l'article 3 de ladite loi prévoit que « la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable »;

ATTENDU QUE l'article 5 de ladite loi impose à toute personne « le devoir, dans les conditions définies par la loi, de prévenir ou, à défaut, de limiter les atteintes qu'elle est susceptible de causer aux ressources en eau et, ce faisant, de prendre part à leur protection »;

ATTENDU QU'un règlement municipal peut comporter plusieurs aspects et poursuivre plusieurs finalités;

ATTENDU QU'une municipalité peut décréter certaines distances séparatrices pour protéger l'eau, l'air et le sol;

ATTENDU QUE les puits artésiens et de surface constituent une source d'eau potable importante pour des résidents de la municipalité;

ATTENDU par ailleurs que le gouvernement édictait le 30 juillet 2014, le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RLRQ, c. Q-2, r. 35.2) (RPEP), dont l'entrée en vigueur de la plupart des articles a été fixée au 14 août 2014;

ATTENDU QUE les articles 32 et 40 dudit règlement prévoit des distances séparatrices minimales de 500 mètres horizontalement et de 400 mètres verticalement devant être respectées entre les sources d'eau potable, les aquifères et tout sondage stratigraphique ou puits gazier ou pétrolier;

ATTENDU QUE 295 municipalités québécoises, provenant de 72 MRC et Agglomération et représentant 849 280 citoyens et citoyennes, ont réclamé, par le biais d'une Requête commune (adoptée par chacun des conseils municipaux), une dérogation audit règlement afin d'accroître les distances séparatrices qui y sont prévues, comme le permet l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2);

ATTENDU cependant que 331 municipalités provenant de 75 MRC et Agglomération et représentant 1 171 142 citoyens et citoyennes ont participé à la Démarche commune des municipalités québécoises réclamant ladite dérogation en adoptant une résolution à cet effet;

ATTENDU QUE notre municipalité a adopté ladite Requête commune par une résolution en bonne et due forme du conseil, résolution qui fut transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE lors d'une première rencontre tenue à Drummondville, le 12 septembre 2015, et d'une seconde rencontre tenue à Québec, le 5 décembre 2015, des représentants des municipalités parties à la Requête ont exposé au MDDELCC leur insatisfaction face aux dispositions des articles 32 et 40 du RPEP et demandé que la dérogation leur soit accordée;

ATTENDU QUE le 10 mai 2016, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a refusé de statuer sur la demande de dérogation présentée par les 295 municipalités réclamarices invoquant qu'un règlement municipal reprenant les normes et objets contenus dans la Requête commune réclamant cette dérogation soit adopté par chacune des municipalités réclamarices et que soient présentés les motifs qui justifient ce règlement;

ATTENDU QUE les preuves scientifiques et empiriques disponibles établissent de façon prépondérante que les distances séparatrices prévues dans le RPEP ne sont pas suffisantes pour protéger adéquatement les sources d'eau potable;

ATTENDU par ailleurs l'importance de l'application rigoureuse du principe de précaution en regard de procédés d'extraction d'hydrocarbures par des moyens non conventionnels, comme les sondages stratigraphiques, la compléation, la fracturation et les forages horizontaux, eu égard aux incertitudes sur leurs conséquences éventuelles en regard de la protection des sources d'eau potable et de la santé des résidents et résidentes;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

ATTENDU l'importance de l'application du principe de subsidiarité consacré par nos tribunaux et la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) en matière d'environnement;

ATTENDU QUE, sans admettre sa légalité, il y a lieu de donner suite à la demande du MDDELCC telle que formulée dans sa lettre du 10 mai 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement soit adopté sous le numéro 553-2016 et qu'il soit décrété et statué ce qui suit, à savoir :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. A) Il est interdit d'aménager un site de forage, de réaliser un sondage stratigraphique ou de mener une opération de complétion ou de fracturation dans un puits destiné à la recherche, l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel dans une plaine inondable dont la récurrence de débordement est de 20 ans, dans une plaine inondable d'un lac ou d'un cours d'eau identifiée sans que ne soient distinguées les récurrences de débordement de 20 ans et de 100 ans ou à moins de :
 - deux (2) kilomètres de tout puits artésien ou de surface desservant vingt (20) personnes ou moins ou servant à l'alimentation animale;
 - six (6) kilomètres de tout puits artésien ou de surface alimentant l'aqueduc municipal ou desservant plus de vingt (20) personnes ou servant à l'alimentation animale;
 - dix (10) kilomètres de tout lieu de puisement d'eau de surface alimentant l'aqueduc municipal ou desservant plus de vingt (20) personnes ou servant à l'alimentation animale.
- B) L'étendue de ce rayon s'applique, horizontalement, tant pour les activités qui se déroulent à la surface du sol que pour celles se déroulant dans le sous-sol;
- C) L'étendue de ce rayon, verticalement, est fixée à trois (3) kilomètres de tout puits artésien, puits de surface ou lieu de puisement d'eau de surface pour les activités qui se déroulent dans le sous-sol;
- D) Les distances prévues aux paragraphes 2A, 2B ou 2C ci-dessus concernant l'aménagement d'un site de forage ou la réalisation d'un sondage stratigraphique ou d'une opération de complétion ou de fracturation dans un puits destiné à la recherche, l'exploration ou à l'exploitation du pétrole ou du gaz naturel peuvent être augmentées à la distance fixée dans l'étude hydrogéologique prévue à l'article 38 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* ou dans l'étude réalisée par un hydrogéologue à la demande de la municipalité, lorsque l'une ou l'autre de ces études démontre que les distances prévues aux paragraphes 2A, 2B ou 2C ci-dessus ne permettent pas de réduire au minimum les risques de contamination des eaux des sites de prélèvement effectué à des fins de consommation humaine ou animale situés sur le territoire couvert par l'étude.
3. Définitions :
 - A) « Sondage stratigraphique » : trou creusé dans le sol, à l'exclusion des points de tir pour les levés sismiques, visant à recueillir des données sur une formation géologique, à l'aide notamment d'échantillons et de leurs analyses ainsi que de relevés techniques, réalisée dans le cadre de travaux préliminaires d'investigation pour éventuellement localiser, concevoir et aménager un site de forage destiné à rechercher ou à produire des hydrocarbures, de la saumure ou un réservoir souterrain et le ou les puits qui s'y trouveront.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

B) « fracturation » : opération qui consiste à créer des fractures dans une formation géologique ou à élargir des fissures déjà existantes, en y injectant un fluide ou un autre produit, sous pression, par l'entremise d'un puits.

C) « complétion » : stimulation physique, chimique ou autre d'un forage gazier ou pétrolier.

4. Le présent règlement entre en vigueur à la suite de son approbation par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et de la publication de cette approbation dans la *Gazette officielle du Québec*, comme le prévoient les dispositions de l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

171-2016

AUTORISATION DE RETRAIT DE QUATRE CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS À 155707 CANADA INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a émis en 2012 quatre différents constats d'infraction à la compagnie 155707 Canada inc. portant les numéros 3310212002, 3310212003, 3310212007 et 3310212008;

CONSIDÉRANT QUE 155707 Canada inc. conteste le bien-fondé de ces quatre infractions;

CONSIDÉRANT QUE la Cour municipale et la Cour supérieure ont rendu chacun une décision trouvant coupable la défenderesse sur chacun des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE la défenderesse a porté la décision de la Cour supérieure à nouveau en appel devant la Cour d'appel;

CONSIDÉRANT QUE l'honorable juge Jean Bouchard, J. C. A., a accordé la requête pour permission d'appeler de la défenderesse et l'autorise à plaider sur deux questions de droit soulevées;

CONSIDÉRANT QUE ces deux questions à débattre devant la Cour d'appel relève essentiellement de questions touchant la procédure applicable et non pas directement la question de l'infraction elle-même, soit d'avoir effectué un usage récréatif intensif de type terrain de camping;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin aux procédures judiciaires qui sont en cours, notamment vu les frais encourus;

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyée par Gratien Tardif, et résolu unanimement que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité autorise les procureurs de la Municipalité a présenté des demandes de retrait pour chacun des quatre constats d'infraction portant les numéros 3310212002, 3310212003, 3310212007 et 3310212008;

QUE ces retraits fassent en sorte d'annuler ces quatre constats d'infraction comme s'ils n'avaient jamais existés contre la défenderesse;

QUE la Municipalité autorise le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. à faire toutes les représentations nécessaires en ce sens.

AUTORISATION SPÉCIALE

172-2016

STE-CROIX SPORTS, LOTS 3 592 060 ET 3 592 061

ATTENDU la résolution numéro 164-2015;

ATTENDU la demande des propriétaires du commerce Ste-Croix Sports en date du 20 mai 2015 et du 01 août 2016 à l'effet de prolonger temporairement l'usage de la remorque stationnée dans la cour latérale du commerce;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

ATTENDU QUE les propriétaires désirent utiliser ladite remorque pour entreposer de la marchandise destinée à la vente étant donné le manque d'espace dans leur commerce;

ATTENDU QUE les propriétaires ont signifié au conseil municipal qu'ils projettent toujours d'agrandir leur commerce dans un avenir rapproché;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accorder un délai supplémentaire de 1 an en date du 02 août 2016 aux propriétaires selon l'une des deux options suivantes :

- Soit ladite remorque sera transformée en bâtiment permanent.
- Soit les propriétaires déposeront auprès du Conseil municipal les plans et devis de l'agrandissement projeté du bâtiment abritant le commerce actuel dans l'année courante.

LOISIRS ET CULTURE

TERRAIN DE JEUX

173-2016

ENGAGEMENT D'UNE MONITRICE

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'engager la personne suivante à titre de monitrice pour le terrain de jeux pour l'été 2016 sous la supervision de la directrice adjointe des loisirs :

➤ Anne-Laurie Nadeau

Début de l'emploi : Du 18 juillet au 12 août 2016 (4 semaines X ± 35 heures / moyenne / semaine), en sus de toutes autres formations et préparations d'activités.

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

VARIA

ARCHIVES

174-2016

DESTRUCTION ANNUELLE

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction annuelle des archives selon la liste présentée et datée du 02 août 2016.

Monsieur Jean-Pierre Ducruc se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 01 heures en raison d'intérêts au prochain sujet.

OBV ZONE DU CHÊNE

175-2016

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

ATTENDU les résolutions numéros 300-2009 et 336-2013;

ATTENDU QUE la composition du Conseil d'administration de l'OBV de la zone du Chêne réserve 6 postes à des élus municipaux;

ATTENDU QUE lors de son assemblée générale annuelle tenue le 29 juin 2016, les membres de l'OBV de la zone du Chêne ont proposé monsieur Jean-Pierre Ducruc à la vice-présidence de l'organisme;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de mandater monsieur Jean-Pierre Ducruc de la municipalité de Sainte-Croix auprès de l'OBV de la zone du Chêne.

Monsieur Jean-Pierre Ducruc revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 02 heures.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AOÛT 2016

MRC DE LOTBINIÈRE

176-2016

SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – RAPPORT D’ACTIVITÉ ANNUEL 2015

ATTENDU la réception du rapport d’activité annuel 2015 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté de juin 2016;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix adopte ledit rapport d’activité annuel.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

- Information concernant la rue du Bateau
- Information concernant les constats d’infraction retirés
- Information concernant le dépôt du rapport de l’Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix
- Information concernant le Pavillon des loisirs

177-2016

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 32 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Christiane Couture
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.